

Compte rendu du conseil d'école élémentaire du 2^e trimestre

mardi 9 février 2021 de 16h45 à 18h30

Étaient présents :

(Un lien visio avait été envoyé aux parents élus mais il n'y a pas eu de connexion.)

Équipe enseignante : Mesdames Bontempelli (directrice) ; Mmes Azouz, Bastardie, Hénard, Izquierdo, Lavergne, Lepontois, Samarapaty, Vamos, Wattelar ; Messieurs Couturier, Ducamp, Faria, Leturgez, Roger et Verroust.

Représentants des parents d'élèves FCPE : Mesdames Elsa GACEM et Manuelle STEFANUTO et M. Julien FOUCART.

Mairie : M. Baron

1) Prévisions d'effectifs pour 2021/2022

Au regard des prévisions d'effectif de novembre 2020, le nombre de classes devrait rester le même l'an prochain (ni fermeture ni ouverture).

Projection des effectifs :

CP: 86 CE1: 82 et 2 ULIS de niveau CE1(84) CE2: 69 et 2 ULIS/CE2(71)

CM1: 71 et 1 ULIS/CM1(72) CM2: 74 et 4 ULIS/CM2 (78)

Total : 391 élèves. Il reste encore 3 places en ULIS (pas encore d'affectations sur niveau)

Une fermeture de classe impliquerait d'avoir 14 classes et une moyenne de 28,14 élèves par classe (les ULIS étant comptés) soit au-delà de la limite de 27 élèves/classe) : peu de risque de fermeture en l'absence de baisse des effectifs.

Compte-tenu de la présence d'enfants en ULIS¹, le nombre d'enfants par classe est limité à 24 en CP.

2) Actions en direction des élèves fragiles et/ou en difficulté scolaire

28 élèves bénéficient de mesures d'assistance et de soutien (suivi de scolarité, demande de soins sensibilisation à une orientation pour le passage en 6^{ème}, orientation en EGPA, orientation vers un dispositif ou structure spécialisée)

– MDPH² : 11 élèves sont scolarisés en classe « banale » et 12 élèves sur le dispositif ULIS avec des temps d'inclusion sur leur classe d'âge. Le dispositif ULIS bénéficie d'une aide humaine collective et d'un enseignant spécialisé.

Une enseignante référente a été affectée sur le groupe scolaire Cachin depuis octobre. 4 demandes d'orientations vers le dispositif ULIS dont deux dossiers sans suite de la part des familles malgré plusieurs relances.

Une orientation en 6^e d'observation EGPA

Trois demandes d'aide humaine dont une sans suite de la part de la famille.

– AESH³ : 9 élèves avec une aide humaine pour un volume horaire hebdomadaire de 5 à 21h. Pour certains élèves est insuffisant compte tenu de leurs difficultés

Sur l'école, il y a 5 poste d'AESH dont 2 personnes respectivement en congé maladie et congé parental et qui ne sont pas remplacées faute de personnels disponibles. → **Deux élèves de niveau CE2 sont actuellement sans AESH.**

La FCPE signale qu'elle a soulevé le problème des deux AESH qui manquent toujours et non remplacées, sur les quotités d'aides qui sont insuffisantes au regard des besoins des élèves car certains n'ont que 5 heures par semaine. Malgré plusieurs interventions auprès des différents services de la mairie et de l'inspection de l'Éducation nationale, aucune réponse positive n'a été apportée. Certaines familles s'organisent pour envisager de saisir le tribunal administratif.

La directrice précise qu'une personne postulait sur l'un des postes à l'école. Elle semblait à priori convenir mais elle n'a pas pu être retenue car elle n'a pas le niveau bac maintenant exigé. En règle générale, les budgets ne sont pas suffisants pour recruter des AESH; il en manquerait dans toutes les écoles.

1 ULIS :unités localisées pour l'inclusion scolaire

2 MDPH :Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

3 AESH :Accompagnant(e) des élèves en situation de handicap

– APC : Dans toutes les classes, mise en place d'aides pédagogiques complémentaires en dehors du temps scolaire (4/5 élèves en moyenne sur chaque session) une à deux fois par semaine

Groupes de besoins en direction des élèves les plus fragiles :

CP et CE1, 4 fois par semaine en septembre et octobre puis deux fois par semaine

CM2 : 2 fois par semaine, groupes de besoin pour les élèves les plus fragiles

Il est prévu des APC en mars et avril pour les CM1 et en mai et juin pour les CE2.

– **Stages de remise à niveau**, ils seront proposés à certains élèves de CM1 et CM2 aux vacances de printemps mais pas forcément à Marcel Cachin

– PPRE/PAP : 22 élèves bénéficient de plan personnalisé pédagogique de réussite éducative (différenciation pédagogique pour répondre aux besoins des élèves les plus fragiles)

2 élèves avec un PAP plan d'accompagnement personnalisé pour la mise en place d'adaptations pédagogiques pour des troubles des apprentissages de type « dys » diagnostiquées par un médecin.

– RASED :

Regroupement d'aide spécialisée en direction des élèves en difficultés, une psychologue scolaire et une enseignante spécialisée aide à dominante pédagogique qui intervient 2h /semaine en direction des CP CE1 depuis janvier et 3 heures par semaine à partir de mars. *Cette année du fait de la suppression d'un poste d'enseignante option E (aide à dominante pédagogique), il n'y a plus qu'une seule intervention par semaine contre 2 l'an dernier ce qui est insuffisant au regard des besoins des élèves les plus fragiles.*

3) Réécriture du projet d'école (axes retenus) Analyse des évaluations nationales/indicateurs

Une année supplémentaire a été accordée pour rédiger le nouveau projet d'école. 3 axes ont été définis par l'académie de Créteil (français, mathématiques et climat scolaire).

Dans le cadre de l'axe « climat scolaire , labellisation de l'école pour les actions environnement (éducation au développement durable) et plan de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire (méthode PIKAS dite de la préoccupation partagée).

Un parent élu témoigne de l'entraide dans le double niveau CP/CM2 où les grands aident les plus petits.

La directrice précise que les élèves se sentent écoutés et respectés sur l'école et que cela se ressent sur les apprentissages scolaires. Un enseignant parle de la continuité avec la pratique des messages clairs de la médiation. Tous les problèmes ne peuvent être traités par cette méthode et pour les problèmes plus importants (ex :harcèlement sur les réseaux sociaux) il est nécessaire de passer à un traitement plus lourd.

M. Baron propose de mettre l'école en relations avec des associations qui pourraient intervenir sur l'école dans le cadre des actions en lien avec l'éducation au développement durable (notamment un apiculteur).

Journal d'école, Marcelo Cachin : M. Lesturgez demande, si, à défaut de prise en charge de l'impression par les services municipaux comme les années précédentes, l'école ne pourrait pas bénéficier de tarifs réduits d'impression. Pour le dernier numéro, le coût d'impression a été pris en charge par la coopérative pour un prix de revient d'1 € par exemplaire soit 350 € au total.

4) Bilans des exercices de sécurité PPMS évacuation incendie

– **Évacuation incendie**

Un exercice a été réalisé en début d'année : évacuation de tous les élèves en moins de trois minutes (2min 47)

Deux autres sont prévus :le 8 février (élèves non prévenus) et en juin (personne n'est prévenu).

– **PPMS** (Intrusion attentat) : exercice réalisé en présence du commissaire de police et d'une conseillère pédagogique. Pour prévenir les intrusions, l'école dispose dorénavant d'un sas d'entrée qui peut être fermé.

– **Tempête** : Confinement dans les classes ou couloirs pas de rassemblement dans les espaces dédiés afin de ne pas brasser les groupes. Alarme dédiée corne de brume responsables de zones tout est ok

5) Renforcement du protocole sanitaire.

– **Masques** : Toujours obligatoires pour les enfants de l'école élémentaire en classe et dans la cour de récréation, depuis le 1^{er} février (tolérance jusqu'au 9 février) seuls les masques chirurgicaux ou de catégorie 1 grand public sont autorisés. Les masques en tissu faits maison artisanaux ou de catégorie 2 sont dorénavant interdits.

→ **L'apparition de nouveaux variants plus contagieux nécessite le port de masques avec un pouvoir filtrant plus important.**

L'école fournira, dans la limite des stocks disponibles, les enfants qui se présenteraient sans masque ou avec un masque non réglementaire. Actuellement ,10 masques par jour sont donnés pour les oublis, les masques déchirés ,trop sales. L'école a encore une cinquantaine de masques d'avance. La question est posée de savoir qui réapprovisionnera :éducation nationale ou la commune de Champigny-sur-Marne.

Cette obligation de port du masque plus filtrant s'applique aux adultes présents dans l'école mais aussi aux parents qui rentrent dans l'école(RDV, réunions, accompagnement en sortie scolaire,etc.)

– **fermetures de classe:** actuellement une classe est en éviction scolaire ; l'enfant testé positif au virus portait un masque catégorie 2 et les autres enfants qui ne portaient pas en continu leurs masques sont tous des cas contacts. En cas de suspicion du variant anglais, fermeture de la classe. Sinon on reste sur la jauge de trois élèves positifs pour une fermeture.

– **cantine** distanciation de 2 m entre groupes de classes différentes, stabilité des groupes (même table même élèves) Les mêmes règles s'appliquent au moment du goûter pour l'étude .Désinfection des tables à la cantine après chaque repas pris par un groupe d'élèves

La demande d'utilisation du réfectoire pour le goûter en cas de froid ou de pluie a été refusée pour raison sanitaire (apport de nourriture fournie par les familles).

– **activités sportives** : interdites en intérieur car impliquant un retrait du masque. Les activités en extérieur restent autorisées. Les rencontres dans le cadre de la semaine paralympique se sont tenues dans le respect des gestes barrières à l'extérieur.

Il est demandé aux parents de ne pas mettre leurs enfants en cas de symptômes et de prévenir immédiatement l'école en cas de test positif et de venir les chercher si un membre de la famille est testé positif (l'enfant devenant cas contact).

– **aération renforcée**, une aération de quelques minutes toutes les heures, lavage des mains régulier ou désinfection avec le gel hydroalcoolique en entrant en classe avant et après la récréation avant le repas et pour le changement de masque et non brassage des groupes pendant la récréation.

Les entrées et sorties pourraient être décalées si les variants anglais continuent leur progression : entrées entre 8h20 et 8h40 (niveau CP Niveau CE et niveau CM) et 16h10/16h20/16h30 comme en mai et juin 2020.

6) Informatique au cycle 2 et la maintenance du parc informatique

– *Tablettes* sont affectées en priorité pour les classes de cycle 3.

– *Dotation en vidéo projecteur fixe*, les classes de CM1 les CM2 sont déjà dotées. Les autres niveaux qui travaillent presque tous sur un support visio et l'enseignant de l'ULIS souhaitent également en être dotés

– *Internet*, Une demande de raccorder en connexion filaire toutes les classes a été faite auprès des services municipaux. Le raccordement de l'école à la fibre optique pour l'école est également souhaité.

– *Matériel informatique*, Les enseignants ont reçu une prime de 150 euros afin de se doter en matériel pour la classe, mais ce montant est jugé insuffisant.

7) Organisations en cas de nouveau confinement

À la demande de la FCPE, la directrice précise ce qui est envisagé. Lors du 1^{er} confinement, tous les enseignants n'ont pas procédé de manière identique. Certains enseignants utilisent Klassroom, d'autres des padlets, zoom ,mon école. Pas de plateforme commune mais tous les enseignants ont récupéré les adresses mails des parents afin de pouvoir réagir au plus vite.

Pour les familles sans matériel informatique, il est envisagé le prêt de tablettes et des permanences pour donner des documents de travail au format papier. La directrice a demandé aux professeurs de recenser les familles pouvant rencontrer des difficultés avec le travail à distance.

8) Sécurité aux abords de l'école

Deux personnes ont été affectées pour faire traverser les enfants dès 8h00 depuis janvier.

Les agents ASVP sont plus présents en ce qui concerne les stationnements en double file au moment des entrées et des sorties de classe. Il est temps qu'ils soient plus répressifs car ce sont toujours les mêmes parents qui se garent sur la place handicapée, qui stationnent en double file sans qu'il n'y ait de sanction.

La piétonisation de la rue Alsace Lorraine au moment des entrées et des sorties de classe permettrait aux parents de se disperser davantage et rendrait plus sécurisé l'accueil des élèves. Cette demande a été refusée par l'ancienne municipalité.

La FCPE souligne également de grosses difficultés sur la rue Diderot où les voitures se garent sur les trottoirs obligeant les familles à marcher sur la chaussée.

Depuis de nombreuses années nous pointons le risque d'accident du fait des difficultés de circulation sur cette rue qui rendent certains automobilistes dangereux et très agressifs verbalement. En début d'année, un enfant qui a traversé la chaussée a failli être renversé car un véhicule garé en double file gênait la visibilité.

9) Accueil dès 7h30 à partir du mois de mars .

Questions posées :

Pourquoi une fermeture de l'accueil à 8h10 et que feront les enfants qui arrivent entre 8h10 et 8h20 ?

Les familles qui mettent leurs enfants à 8h00 paieront le même tarif que ceux qui déposent leurs enfants à 7h30.

Pourquoi la gratuité n'est-elle plus à l'ordre du jour ??

M. Baron répond qu'on passe d'un temps assimilé à de la garderie à un temps pédagogique avec accueil des élèves dans les salles du CLME et donc un service rendu différent et de meilleure qualité que le précédent. Le cout pour la municipalité est de 140 000 € et va entraîner 40 embauches supplémentaires de personnes mieux formées et moins précaires. Les participations financières tiennent compte du quotient familial et vont de 17 centimes à 1,07 €.

Il est important que les familles adoptent un nouvel emploi du temps car plus d'accueil possible entre 8h10 et 8h20.

Les parents d'élèves soulignent que dans la rue cela va concentrer encore plus le nombre de parents et d'élèves.

9/Divers :

Remise des livrets du premier semestre en dernière semaine de janvier : la rencontre avec toutes les familles n'a pas pu avoir lieu seules certaines familles ont été reçues en présentiel du fait des conditions sanitaires.

La date des olympiades est arrêtée au vendredi 28 mai sous réserve d'autorisation d'organiser un tel rassemblement extérieur.

Les séjours en classes transplantées sont suspendus.

Les sorties en cars sont encore possibles en extérieur mais sans brassage de groupe avec port du masque.

Le bénéfice des ventes de photos (1 940 €) sera reversé en régie de classe au 2^e semestre.

Des actions de prévention par la brigade des mineurs ont été organisés ou prévus en direction des élèves de CE2 CM1 et de CM2 : prévention routière, permis piéton pour les CE2, harcèlement sur les réseaux sociaux pour les CM1 et cyber harcèlement pour les CM2 en mars.

Prochain conseil d'école le jeudi 3 juin à 18h00